

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 12 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2023YD191228

PRESENTS : Ph. MOUHEL-D.VEJUX- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-C.SEYS-J.MORA-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-J.WATIER-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-D.CLAVERY-C.LUCIANO-K.DASQUET-Ph.TARSOL-N.CAMOUGRAND
ABSENTS : Th.GALLEA - D.DUPRAT - M.LAGOUEYTE - JJ.LEBLOND excusés
POUVOIRS : D.DUPRAT à J.MORA- M.LAGOUEYTE à G.DUCOUT - JJ.LEBLOND à Ph. MOUHEL
Mme C. LUCIANO est élue secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 3

OBJET: Projet Photovoltaïque de TALLER – Motion de soutien

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante de l'avancée du projet photovoltaïque développé par la société Q ENERGY sur le territoire de la Commune de TALLER. Ce projet, porté de longue date par la commune de TALLER, s'articule autour de six axes majeurs :

La biodiversité : 118 ha de mesures environnementales en faveur d'espèces et de milieux protégés avec mise en place d'Obligations Réelles Environnementales.

La sylviculture : 168 ha communaux seront conduits en sylviculture raisonnée et 360 ha seront replantés dans le massif des Landes de Gascogne.

L'agriculture : un abri agricole de 400 m² et des enclos permettront de soutenir et pérenniser l'activité de production de fromages de chèvres déjà en place sur le site.

La production d'énergie électrique décarbonée : la production de ce parc solaire satisfera 34% des besoins électriques de l'intercommunalité

La sécurité incendie : par la mise en place des Obligations Légales de Débroussaillage sur 50 m, l'installation de 2 citernes, l'éloignement du parc de 50 m vis-à-vis du massif forestier et la création d'un nouveau forage DFCl.

L'économie : le département des Landes, l'EPCI et la commune de Taller percevront des revenus fiscaux et des loyers permettant le financement de projets de territoire.

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de voter, avec une abstention (C.SEYS), une motion de soutien en faveur de ce projet photovoltaïque sur la commune de TALLER

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

La secrétaire de séance
Mme C.LUCIANO



*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président.
Philippe MOUHEL

